

Par courriel

Montréal, le 17 avril 2023

**Objet : Demande d'accès concernant les adresses suivantes : 3801 à 3807, rue Bannantyne, 1045, rue Hickson, arr. Verdun, Montréal (Québec) N/Réf : 200820146 V/Réf : Art 23-24**

---

Monsieur Art 53-54,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 18 janvier 2023, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande pour l'adresse suivante : 1045, rue Hickson, arr. Verdun, Montréal (Québec)

Vous noterez que, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24 et 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

De plus, nous vous informons que des documents relèvent de la ville de Montréal. En vertu de l'article 48 de la Loi, nous devons vous référer à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

**MONTREAL (VILLE)**

Me Emmanuel Tani-Moore  
Chef de division et greffier-adjoint  
Service du greffe  
275, rue Notre-Dame E.  
Montréal (QC) H2Y 1C6  
Tél. : 514 872-3142  
[greffe\\_acces@montreal.ca](mailto:greffe_acces@montreal.ca)

Avec les informations que vous nous avez transmises, nous vous confirmons, après vérifications, que le Ministère ne détient aucun document permettant de répondre à votre demande, concernant les autres adresses.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à nous par courriel à l'adresse suivante : [dr06acces@environnement.gouv.qc.ca](mailto:dr06acces@environnement.gouv.qc.ca).

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**L'équipe de l'accès à l'information  
Direction régionale de Montréal**

5199 rue Sherbrooke Est, bureau 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9  
[www.environnement.gouv.qc.ca](http://www.environnement.gouv.qc.ca)

# Art 48

# Art 48

Bureau du sous-ministre

Québec, le 11 mars 1983

**Art 23-24**

Les Radiateurs Universels Inc.  
1045, rue Hickson  
Verdun (Québec)  
H4G 2L3

A l'attention de Monsieur Jean-Jacques Tessier, président

Objet: certificat d'autorisation

Messieurs,

Suite à la demande d'autorisation que vous nous avez soumise le 22 décembre 1982, je vous informe que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la Qualité de l'Environnement (L.R.Q., c. Q-2), j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués au 1045, rue Hickson à Verdun et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- Réaménagement de l'atelier de fabrication d'échangeurs de chaleur et de réparation de radiateurs. Le projet prévoit la gestion des eaux usées de manière à respecter les normes suivantes avant rejet aux égouts:

. phosphates	:	100 mg/l
. cuivre total	:	5 mg/l
. nickel total	:	5 mg/l
. ph compris entre	:	5.5 et 9.5

Les solutions de nettoyage acides seront éliminées dans un site autorisé.

Le tout tel que décrit dans la demande de certificat datée du 21 décembre 1982 et présentée par Monsieur Jean-Jacques Tessier, président.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis décrits ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

La présente autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre B. Meunier  
Sous-ministre

c.c.: MM. Gérald Séguin, surintendant, C.U.M.  
Florent Poirier, directeur régional, région 06  
Jean-Paul Hébert, trésorier, municipalité de Verdun